

Vous êtes peut-être penseurs, mais à coup sûr vous n'êtes pas libres.

Ce qui explique pourquoi vous ne voudriez pas que les autres le soient — libres.

Le service militaire manque décidément de charme pour les Prussiens. Dans les seules provinces rhénanes, on vient d'arrêter vingt-deux chirurgiens militaires, pour libération frauduleuse de conscrits.

M. Pinard, qui fut autrefois l'ami des journalistes et le ministre du cimetière Montmartre, d'éclaire qu'il faut, à l'endroit de la presse, abroger toutes les lois spéciales et rentrer dans le droit commun.

Alors qu'il requerrait contre nous, nous ne demandions pas autre chose, nous les individualités sans mandat.

Serait-il converti ?...
Ce bloc enfumé ne me dit rien qui vaille.

Est-il trop tard pour placer une anecdote sur lord Derby ? Non, elle est assez originale.

Son ennemie acharnée était la goutte, à laquelle il finit par succomber. Un marchand de vins lui envoya, un jour, un panier d'Anonillado, en le lui recommandant comme anti-goutteux.

Le conte lui répondit :
« Monsieur, — j'ai bu quelques gouttes de votre vin, je préfère la mienne. J'ai l'honneur, etc. »

Je vous avoue que j'ai une grande confiance envers les médecins et que, en cas de maladie, je me remets aveuglément entre leurs mains ; ceci dit, je vous offre une jolie anecdote chinoise que je trouve dans la chronique de M. Paul Courty à l'Opinion nationale.

La loi chinoise, fort malicieuse en ce point, exige autant de lanternes allumées que le médecin a tué de malades.

Un soir, un Européen, habitant Pékin, cherchait à travers la ville un médecin pour un de ses domestiques tombé malade dans la nuit ; il courait depuis une heure, rebuté par le grand nombre de lanternes accrochées au-dessus de toutes les portes, lorsque le modeste éclairage de l'une d'elles le décida. Trois lanternes seulement s'y balançaient mélancoliquement à la brise.

L'Européen réveille le médecin, le fait habiller à la hâte et l'emmène en courant.

— Fils d'Esculape, lui dit-il en chemin, ne trouvant rien de plus oriental, tu dois être le meilleur médecin de cette immense cité ?

— Pourquoi cela, étranger ?
— Parce que tu n'as que trois lanternes à ta porte, tandis que tes collègues comptent les leurs par douzaines.

— Ce n'est que cela, répondit légitimement le médecin chinois, mais je n'exerce que depuis ce matin !

EDMOND DUVAL

Le Progrès du Nord publié la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,
Je lis depuis plusieurs jours, très-attentivement, dans le supplément que vous voulez bien joindre à votre journal, les débats relatifs à la vérification des pouvoirs au Corps législatif.

On ne peut rien voir de plus affligeant que ces scènes de scandale dont certains agents de l'autorité ont été les acteurs, si ce n'est cependant l'absolution, je n'ose pas dire l'approbation cynique, que la majorité de la Chambre donne à tant d'iniquités, en prononçant certaines admissions.

Dans cet état de choses, ne pouvant pas obtenir les enquêtes que les bénéficiaires de certaines nominations devraient avoir la pudeur de provoquer eux-mêmes, les débats auxquels donnent lieu leur élection ne servant absolument à rien, je demande que le Corps législatif admette, sans aucune discussion ni vérification, tous les députés qui se présentent, afin d'éviter au moins le scandale des révélations qui sont faites et le danger de mettre ainsi les futurs tripartites, d'électeurs à même de renouveler des tours qu'ils n'auraient peut-être pas imaginés.

En agissant ainsi, l'assemblée des honorables initierait la sagesse des présidents de cour d'assises qui prononcent le huis-clos, lorsque quelque brigand émérite a employé, pour perpétrer un crime, des moyens qu'il serait dangereux de vulgariser par la publicité des débats.

Je vous serai bien reconnaissant de faire parvenir aux oreilles de qui de droit le vœu que j'émetts, bien que je considère sa réalisation comme un bien faible adoucissement à la profonde affliction qu'éprouvent toutes les âmes honnêtes.

UN ÉLECTEUR INDIGNÉ.

Pour copie conforme : A. MASSART.

Chronique Locale

La lettre suivante vient d'être adressée au Journal de Paris :

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 30 novembre dernier, j'ai signalé les erreurs graves que renfermait le manifeste libre-échangiste de Bordeaux. Depuis lors, le journal « le Libre Échange » répandu avec une certaine profusion dans notre ville, nous a apporté le texte complet du discours prononcé au meeting par Monsieur Jules Simon.

Dans ce discours, le député de la Gironde déclare que si la dénonciation du traité avec l'Angleterre peut seule sauver l'industrie nationale, comme elle devrait en même temps nuire à la prospérité de l'industrie vinicole, il n'y a pas à hésiter ; il faut sacrifier l'industrie proprement dite et sauver l'industrie vinicole.

Ce langage, dans la bouche d'un homme qui, au sein des assemblées délibérantes, a toujours défendu les droits des minorités et des populations ouvrières, a lieu de surprendre, et M. Jules Simon ne nous avait pas habitués jusqu'ici à trouver en lui un défenseur aussi ardent du droit du plus fort. N'est-ce pas une contradiction singulière, de voir l'un des plus sérieux adversaires du gouvernement personnel s'opposer à la dénonciation d'un traité conclu sans la participation des mandataires du pays, dans les conditions que chacun sait ? Faut-il donc lui rappeler que le traité anglo-français n'a pas été fait sous l'inspiration des idées généreuses auxquelles il l'attribue ? ignore-t-il que ce traité a été négocié secrètement avec l'Angleterre, à l'époque où le bruit de la prochaine annexion de la Savoie et du comté de Nice à la France avait soulevé les colères de nos voisins ? faut-il lui apprendre que la publication au *Moniteur* du Traité de cession entre la France et la Sardaigne, n'a suivi que de quinze jours celle du Traité de commerce avec l'Angleterre, comme si l'un n'était que la conséquence de l'autre ? Faut-il enfin lui rappeler de quelles précautions mystérieuses on a entouré la négociation de ce Traité et quelles humiliations on a fait subir aux industriels français dans le simulacre d'enquête qui a décidé du sort de l'industrie ?

Si M. Jules Simon n'ignore rien, de tout cela, comment se peut-il qu'il approuve un traité conclu dans de semblables conditions ? Comment ne proteste-t-il pas contre le coup d'état commercial de 1860, comme il proteste contre le coup d'état politique du 2 décembre ?

Non content de demander qu'on sacrifie l'industrie, pour accroître la prospérité déjà si grande des pays viticoles, Monsieur Jules Simon s'efforce de démontrer, « que l'industrie ne souffre pas. » C'est à tort, selon lui, que les industriels se plaignent ; ils ne sont pas malheureux ; ils manquent peut-être à gagner, mais ils ne perdent pas ; enfin, s'il y a vraiment quelques souffrances partielles, c'est à des causes étrangères au Traité qu'il faut les attribuer. Et pour prouver ce qu'il avance, sur quoi s'appuie-t-il ? sur les chiffres officiels, sur les déclarations de M. Rouher dont lui et ses amis ont si souvent démontré la fausseté à la tribune. Il est vrai que ces chiffres officiels, auxquels M. Jules Simon donne toute sa confiance, parce qu'ils servent sa cause, ont trouvé dans Bordeaux même des contradicteurs, et l'on peut lire dans le numéro du journal qui reproduit le discours de M. Jules Simon, une lettre de M. Labat, ingénieur des constructions navales, dont j'extraie les lignes suivantes :

« Les chiffres cités par M. Jules Simon, à propos de la marine marchande française ont eu pour but de prouver que l'effectif de notre marine en navires de 300 tonneaux et au dessus avait considérablement augmenté, mais, soit qu'il y ait eu confusion de termes, soit que les chiffres cités se rapportassent à autre chose qu'à l'effectif de notre marine, il est certain que le nombre de 1,800,000 tonnes invoqué pour 1868 n'a aucune relation avec cet effectif, qui, stationnaire depuis plus de 30 ans, était de 437,000 tonnes au 31 décembre 1866 et n'a nullement augmenté depuis. »

M. Labat conclut en demandant une protection pour la marine marchande. Si le député de la Gironde a pu se tromper ainsi sur des chiffres, qu'il lui était facile de contrôler sans sortir de Bordeaux, que peut-on penser des chiffres officiels qu'il applique si volontiers aux industries qu'il ne connaît pas ?

Monsieur Jules Simon aurait un meilleur usage à faire de son éloquence, que de chercher auprès de ses électeurs de faciles succès de tribune. Que ne l'emploie-t-il plutôt, à convaincre les adversaires de sa théorie, je ne dis pas comme lui ses ennemis ? Qu'il vienne nous éclairer de ses lumières ! qu'il prouve à ceux qui souffrent, qu'ils ne sont pas malheureux ! qu'il fasse comprendre aux industriels qu'ils n'ont pas besoin de droits compensateurs, et que l'aveuglement seul peut les rendre hostiles au complet établissement du libre échange ! Qu'il nous apporte ses chiffres ! qu'il les discute avec nous ! qu'il nous prouve que le traité de 1860 a une origine glorieuse ! qu'il nous enseigne ce que devront faire les populations industrielles du Nord, lorsqu'on les aura entièrement sacrifiées à la cupidité des pays viticoles ! qu'il nous apprenne enfin à cultiver la vigne et à produire du vin dans nos contrées moins favorisées par la nature ! Voilà une tâche difficile, j'en conviens, mais assurément plus digne du grand orateur Girondin, que de chercher de trop faciles applaudissements en démontrant aux partisans du libre-échange, qu'en dehors du libre-échange, il n'est point de salut !

A. TALON.

Le comité de filature, peignage et mécanique a tenu hier sa première séance.

Ont été nommés :
Président, M. Vinchon ;
Vice Président, M. E. Ferrier ;
Secrétaire, M. Juncker ;

Le conseil de révision se réunira à la préfecture le 24 décembre, à midi, pour l'examen des remplaçants qui lui seront présentés.

Les pièces devront être déposées au secrétariat de la préfecture, au plus tard, le 23 décembre.

La Gazette des Tribunaux reproduit la note suivante publiée par la Patrie :

« La Chambre des mises en accusation vient de renvoyer Troppmann devant la Cour d'assises de la Seine sous l'accusation d'assassinats, de vols et de faux. »

« L'arrêt de renvoi a été prononcé aujourd'hui. »

Troppmann a été extrait ce matin, à neuf heures, de Mazas et a été écroué à la Conciergerie. Il a été amené dans une voiture cellulaire. Il avait à ses côtés un gardien, et un agent de la sûreté se tenait sur le devant de la voiture. Toutes les pièces du dossier vont lui être communiquées, et, quoi qu'il arrive, le procès viendra très probablement le 27 décembre. »

Le tribunal correctionnel de Lille a prononcé hier les condamnations suivantes :

Deux mois de prison contre Marie Dhæne, ouvrière de fabrique à Roubaix, pour vol d'un portemonnaie et d'un parapluie à une camarade d'atelier.

Trois mois de prison et cinq ans de surveillance contre Auguste Marinier, dangereux repris de justice, pour mendicité avec menaces à Tourcoing.

Deux mois de prison et 25 fr. d'amende contre Léonard Cornu, ouvrier horloger à Roubaix, pour détournement à son profit d'une montre que lui avait confiée un ouvrier.

Aux marchés aux animaux de boucherie tenus à Lille les 8 et 9 décembre, le bœuf de 1^{re} qualité a été vendu 1.85, — le veau, 2.00, le mouton, 2.00.

La viande nette revient au boucher à 1.59 pour le bœuf, 1.58 pour la vache, — 1.84 pour le veau, — 1.87 pour le mouton.

Une grande soirée bachique, offerte par la Société Lyrique à ses membres honoraires, aura lieu dimanche 12 courant, à 7 heures, au local ordinaire, estaminet du Carrousel, Place du Trichon.

Pour toute la chronique locale, ALFRED REBOUX

Théâtre

Dimanche, un drame intéressant, la *Sirène de Paris*, bien enlevé. L'exécution a été bonne. Nous signalons en première ligne M^{me} Caroline Bréon ; elle a montré, comme toujours, dans un travesti difficile, celui d'André Raymond, son talent fin, distingué. Cette artiste est excellente toujours : qu'elle sorte ou non de son emploi, elle s'assimile à tout, elle entre d'emblée dans tous les rôles. Elle peut avoir des préférences, elle en a même ; sa véritable voie est la comédie ; elle a prouvé, dans plus d'un drame, qu'elle sait joindre l'énergie toute en dehors, qu'elle se genre, à la plus exquise finesse, à la plus grande réserve.

M. E. Rex, continue ses débuts ; il a des intermittences de force et de faiblesse. A-t-il les qualités d'un jeune premier, proprement dit ? Nous commençons à en douter. Mais il ne faut pas juger en dernier ressort. Le rôle d'Amad de Guelbria présente plus d'un obstacle. Nous citons dans la *Sirène*, MM. Courtois, Quentin, Ch. Fournier ; ils ont convenablement contribué à un bon ensemble. Mmes J. Lafosse, Ramadié, Olivier-Gross, Châtillon méritent aussi une bonne mention.

M. Rex a été plus heureux dans le *Chapeau d'un horloger*. Dans cette pièce, mention plus qu'honorable à M. Mauny. Cet artiste est décidément un bon, très bon comique ; physique, simplicité, intelligence, il a tous les éléments qui font le véritable comédien.

Maintenant, la pièce en vogue : *Frou-Frou*. Qu'est-ce que *Frou-Frou* ? Il y a de tout dans cette œuvre : de la comédie, du drame, jusqu'à du vaudeville ; des longueurs près de belles et bonnes parties ; des inutilités, près de quelques situations très dramatiques ; des portraits du temps bien tracés près de quelques types exagérés. L'ensemble est charpenté avec adresse. En résumé, pièce à effet, intéressante à voir et à revoir. Leçon aussi pour une certaine classe de femmes dont l'éducation est déplorable ; — leçon pour ces pères qui éternisent leur jeunesse stupide et scandaleuse, enraiant par leur incurie et leur exemple, leurs enfants dans l'abîme. Une jolie création se dégage dans cette œuvre, c'est celle de Louise, la sœur de Gilberte (*Frou-Frou*) ; c'est la jeune fille, calme, méritante, ménagère, tout en étant distinguée et sacrifiée à sa sœur Gilberte, jeune fille inconséquente, évanouie, pétillante d'esprit mais manquant complètement de sens moral, de jugement... et de cœur, car Gilberte quitte mari, enfant, sans avoir même un prétexte à moitié plausible. C'est l'éternelle histoire de la violette et de la rose éblouissante, de l'or et du clinquant.

Nous le répétons : littérairement parlant, il y a sur *Frou-Frou* bien des critiques à faire, mais c'est, comme on dit vulgairement, une

pièce à recettes ; elle attirera toujours le public par un grand nombre de détails très-bien ciselés et bien conduits.

Le public de jeudi était très-nombreux. L'exécution a été fort soignée. Mme J. Lafosse, dans le personnage très-compliqué de Gilberte, a mis tout ce qu'elle possède de gentillesse, de calinerie et de verve. Elle a compris cette première partie de *Frou-Frou* avec une grande intelligence ; elle est vraiment charmante dans les trois premiers actes. La seconde partie tourne au drame ; elle a vaillamment mené ce côté du rôle, plus scabreux ; mais peut-être n'a-t-elle pas la force dramatique nécessaire pour rendre la dernière scène ; c'est en dehors de sa nature ; c'est la conséquence des contrastes se produisant dans l'œuvre. Mlle Jeanne Lafosse a fait là une bonne création ; nous voudrions la voir dans la *Joie de la Maison* ; là est sa principale aptitude ; elle y serait d'élite.

Mlle Marie Houdières a été très-convenable dans le personnage de Louise. Sauf la scène entre les deux sœurs, où la force lui manquait, elle a montré de la simplicité, de l'élégance. Disons, en passant, qu'elle est toujours mise avec goût. Mlle J. Lafosse avait aussi de fort jolies toilettes. C'est un détail ; soit, mais il a son importance.

M. Caliste a aussi un rôle double, tenant à Benoitin, à la charge au début, au drame à la fin. Il a été superbe dans le père Brigard ; ce ci-devant ridicule, — et il n'a rien chargé ; très-émouvant quand Brigard devient un vrai père en voyant mourir sa fille.

M. Mentor a été beau, bon, irréprochable d'un bout à l'autre dans cette figure sympathique de Sartory, du mari... malheureux aussi d'un bout à l'autre.

M. Rex (de Valréas) : bonnes intentions, mais n'atteignant pas toujours le but. Enfin, attendons encore. Les autres rôles sont plus ébauchés.

Mention aussi à la sœur de Fanfan Benoitin, la petite Flore Deloutre. Cette gentille enfant n'avait que quelques mots à dire ; elle les a bien dits.

Nous bornons là notre analyse. Nous engageons le public à juger lui-même. Cette nouveauté mérite d'être entendue.

X....

Au théâtre populaire, on annonce pour lundi une représentation au bénéfice de M. Flavien, jeune premier comique. Les habitués de ce théâtre voudront, nous n'en doutons pas, aller applaudir et encourager cet artiste si sympathique et si méritant.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, samedi 11 décembre.

Les députés libre-échangistes au nombre d'environ 40 iront assister au meeting de Montpellier.

Paris, samedi 11 décembre.

L'affaire Troppmann est définitivement inscrite pour l'audience du mardi 28 décembre.

Madrid, samedi 11 décembre.

Séance des Cortès. — Le maréchal Prim nie toute intention de coup d'Etat. Il affirme que la candidature du duc de Gènes est approuvée par l'immense majorité de la nation, et qu'elle ne tardera pas à être proclamée.

Havre, samedi 11 décembre.

Liverpool hier 12,000 balles. Bonne demande. Amérique livrable 1/8 hausse. Manchester, calme, ferme. La hausse demandée par les producteurs et la faiblesse du stock rendent les affaires extrêmement difficiles.

Havre, disponible, prix fermes. Low middling livrable payé 135; Oomra, janvier-février, embarquement 108 fr. ; très-ordinaire Louisiane décembre, 132 fr. 50. 3 premiers mois payés 130,50.

Recettes : Amérique, 100,000 balles ; exportation : Angleterre 40,000 ; France 6000 ; Contingent 14,000 ; stock tous ports 310,000.

Low middling mobile 137 ; Orléans 138.

Halle Rouen, bonne.

DUVERT.

Havre, samedi, 1 h. 35.

Recettes 100,000 ; expéditions : Angleterre, 38,000 ; France, 6,000 ; Continent, 14,000. Stocks : 307,000. Ici, marché ferme. Premier mois, 141. Décembre, 132.

Liverpool manque encore. (Dépêche communiquée par le Cercle de l'Industrie)

Liverpool, samedi.

Probablement 15,000 balles. Marché animé. Prix renchérissants.

Havre, samedi, 2 h. 25.

Bonne demande. Marché tendu. Louisiane, 136; Sorocabas, 133. Pernam, 140.

Recettes totales, 100,000 balles ; expéditions, 60,000. Stocks, 310,000.

(Dépêches de MM. Kablé et Co, communiquées par M. Bulteau-Desbonnets).

Bourse de Paris
du 11 Décembre 1869.
Rente 3 p. 0/0... 78.05
id. 4 1/2 p. 0/0... 102.80

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Chimie
Lundi 13 décembre à 8 heures 1/4
du soir.

DU BOIS DE CAMPÈCHE.

Historique du Campêche : Ses principales espèces commerciales ; hématoxyline ; hématine. Son action vive en teinture. Action de l'eau froide, de l'eau chaude, de l'eau ordinaire, de l'eau distillée, de l'alcool et de l'éther sur le campêche.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 12 Décembre.

Le courrier de Lyon, ou l'attaque de la maille-poste, drame historique en 5 actes.

Une veuve de quinze ans, comédie vaudeville en un acte.
Les forfaits de Pipermant, comédie-vaudeville en un acte.
On commencera à 6 heures 1/4.

Lundi 13 Décembre.

Grand succès du Théâtre du Gymnase.

FROU - FROU

pièce en 5 actes par MM. Meillac et Halévy.
Les deux sourds, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 3/4.
FROU-FROU à 7 heures 1/2.

Théâtre Populaire.

Dimanche 12 Décembre.

Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes.

L'homme n'est pas parfait, vaudeville en un acte.
On commencera à 6 heures.

Lundi 13 Décembre.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. FLAVIEN.

Léonard ou la route du bûche, grand drame en 5 actes et sept tableaux.
Edgard et sa bonne, vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures.

AVIS.

Les créanciers de la succession vacante du sieur Romain Ignace POLLET, en son vivant domicilié à Roubaix, sont informés qu'une consultation est ouverte au greffe du tribunal civil de Lille, pour distribution d'une somme de 120,709 fr. 68 centimes.

Ils sont invités à produire leurs titres de créance avec demande en collocation et constitution d'avoué dans le mois, à peine de forclusion. — 9470.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 9 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières	505
Lille 1860. J. A. 1865	100 50
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	93 50
Lille 1868, libérées	505
Roub.-Tourcoing, R. à 50	40 50

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verléy, Decroix	545
Comptoir Eveldier et Co	525
Credit industriel du Nord	510
Caisse Pérot et Comp.	567 50
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	4300
Gaz de Wazemmes à	1280
— n	1125

Caisse commerc. de Roubaix	545 25
Lille à Béthune, actions	405
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	...
Azincourt	250
Auchy-au-Bois	...
Bruay	1840
Bully-Grenay, anc.	445
Carvin	1400
Courrières	10075
Campagnac	625
Douvain, anc.	...
Douvain nouv. 1864	...
Escarpelle	1300
Epinaç	...
Ferlay	1400
Piennes et Harding	...
Lens	9050
Lévins	1550
Meurchin	976 25
Vicogne-Nœux	5410
Vendin	...
Thiv. et Frésnes (M.)	...

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Roubaix	545 25
Lille à Béthune, actions	405
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	...
Azincourt	250
Auchy-au-Bois	...
Bruay	1840
Bully-Grenay, anc.	445
Carvin	1400
Courrières	10075
Campagnac	625
Douvain, anc.	...
Douvain nouv. 1864	...
Escarpelle	1300
Epinaç	...
Ferlay	1400
Piennes et Harding	...
Lens	9050
Lévins	1550
Meurchin	976 25
Vicogne-Nœux	5410
Vendin	...
Thiv. et Frésnes (M.)	...

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Roubaix	545 25
Lille à Béthune, actions	405
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	...
Azincourt	250
Auchy-au-Bois	...
Bruay	1840
Bully-Grenay, anc.	445
Carvin	1400
Courrières	10075
Campagnac	625
Douvain, anc.	...
Douvain nouv. 1864	...
Escarpelle	1300
Epinaç	...
Ferlay	1400
Piennes et Harding	...
Lens	9050
Lévins	1550
Meurchin	976 25
Vicogne-Nœux	5410
Vendin	...
Thiv. et Frésnes (M.)	...

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Roubaix	545 25
Lille à Béthune, actions	405
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	...
Azincourt	250
Auchy-au-Bois	...
Bruay	1840
Bully-Grenay, anc.	445
Carvin	1400
Courrières	10075
Campagnac	625
Douvain, anc.	...
Douvain nouv. 1864	...
Escarpelle	1300
Epinaç	...
Ferlay	1400
Piennes et Harding	...
Lens	9050
Lévins	1550
Meurchin	976 25
Vicogne-Nœux	5410
Vendin	...
Thiv. et Frésnes (M.)	...

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Roubaix	545 25
Lille à Béthune, actions	405
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Aniche (le douzième)	...
Azincourt	250
Auchy-au-Bois	...
Bruay	1840
Bully-Grenay, anc.	445
Carvin	1400
Courrières	10075
Campagnac	625